



heroal

Instructions de maintenance et d'entretien



Table des matières

Introduction	2	Entretien et nettoyage	24
Instructions de maintenance et d'utilisation	2	Fenêtres et portes revêtues par poudre	24
Restrictions d'utilisation	2	Fenêtres et portes anodisées, film décoratif	25
Avertissements	3	Ferrures, garnitures, système de drainage heroal	26
Commande des fenêtres et portes	5	Bonne aération	27
Commande des éléments de fenêtre	5	Justificatifs de maintenance	28
Variantes d'ouverture	12		
Consignes d'utilisation des éléments de porte	13	Mentions légales	38
Commande des éléments de porte	16		
Maintenance	18	Conditions générales de vente	39
Réglages/ajustages	18		
Maintenance des portes	18		
Maintenance des ferrures	19		
Instructions de maintenance LM 4200	19		
Instructions de maintenance LM 5200	20		
Instructions de maintenance LM-RB/SF	21		
Instructions de maintenance axxent	22		
Instructions de maintenance PSK	23		

Instructions de maintenance et d'utilisation

Informations d'utilisation

Introduction

heroal développe et produit des systèmes pour fenêtres et portes parfaitement assortis. De par la consommation d'énergie minimale lors de leur fabrication et des économies d'énergie maximales lors de leur utilisation, les solutions système heroal contribuent de manière décisive à rendre possible une construction durable. Ces résultats sont obtenus grâce à une extrême minutie lors de l'usinage des systèmes et confèrent une véritable plus-value aux bâtiments.

Pérenniser le bon fonctionnement et la valeur de vos systèmes heroal requiert une maintenance et un entretien appropriés. Pour ce faire, les informations contenues dans la présente brochure sont fondamentales.

Utilisation non conforme

On entend en particulier par utilisation inappropriée des portes et fenêtres l'application de charges supplémentaires sur l'élément ouvrant.

- » Lorsque des éléments ouvrants sont poussés de façon inappropriée ou incontrôlée, par exemple sous l'effet d'un fort coup de vent, contre l'intrados, endommageant ou détruisant ainsi les ferrures, le dormant ou d'autres éléments.
- » Lorsque des objets sont introduits dans la fente d'ouverture située entre l'ouvrant et le dormant, empêchant ainsi l'utilisation conforme prévue.
- » En cas d'intervention entre le dormant et l'ouvrant lors de la fermeture des éléments de fenêtre et de porte (risque de blessure).

Restrictions d'utilisation

Les ouvrants ouverts des portes-fenêtres et fenêtres ainsi que les ouvrants non verrouillés ou en position basculement en imposte des fenêtres et portes-fenêtres procurent uniquement une fonction de protection et ne satisfont pas aux exigences d'étanchéité des joints, de perméabilité à l'air, d'imperméabilité à la pluie battante, d'isolation phonique, d'isolation thermique et de protection anti-effraction.

En cas de vent et de courant d'air, les ouvrants des fenêtres et portes-fenêtres doivent être fermés et verrouillés. On se trouve en présence de vent et de courant d'air lorsque des ouvrants de fenêtres ou de portes-fenêtres se trouvant dans l'une des positions d'ouverture s'ouvrent ou se ferment d'eux-mêmes et de façon incontrôlée sous l'effet d'une pression ou d'un appel d'air.

Le verrouillage des ouvrants de fenêtres et portes-fenêtres en position ouverte n'est possible qu'à l'aide de ferrures d'arrêt supplémentaires.

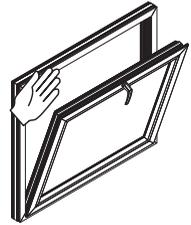
Avertissements

Manipulation non autorisée

Risque de blessure par coincement de parties du corps dans la fente d'ouverture située entre l'ouvrant et le dormant

Lors de la fermeture des fenêtres et des portes-fenêtres, ne jamais mettre les doigts entre l'ouvrant et le dormant et toujours procéder avec prudence.

Tenir à distance de la zone à risque les enfants et les personnes n'ayant pas une appréciation correcte du risque encouru.



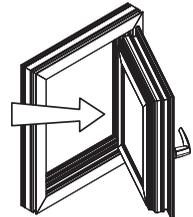
Risque de blessure dû à une chute par des fenêtres et portes-fenêtres ouvertes

Agir avec précaution à proximité de fenêtres et de portes-fenêtres ouvertes. Tenir à distance de la zone à risque les enfants et les personnes n'ayant pas une appréciation correcte du risque encouru.



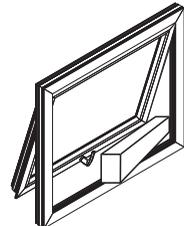
Risque de blessure et de dégâts matériels en cas de pression de l'ouvrant contre le bord d'ouverture (intrados)

Éviter de heurter l'ouvrant contre le bord d'ouverture (intrados).



Risques de blessure et de dommages matériels provoqués par l'insertion d'objets dans la fente située entre l'ouvrant et le dormant

Éviter d'introduire tout objet dans la fente d'ouverture située entre l'ouvrant et le dormant.

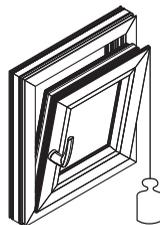


Avertissements

Manipulation non autorisée

Risque de blessure et de dommages matériels dus à une charge supplémentaire appliquée à l'ouvrant

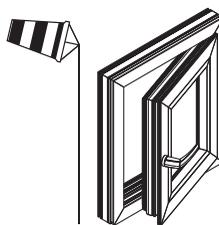
Éviter d'exposer l'ouvrant à une charge supplémentaire.



Risque de blessure sous l'action du vent

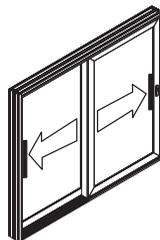
Protéger l'ouvrant ouvert des coups de vent.

En cas de vent et de courant d'air, fermer et verrouiller les fenêtres et les ouvrants de portes-fenêtres.



Risque de blessure et de dommages matériels dus à une fermeture et une ouverture incontrôlées de l'ouvrant

Veiller à amener lentement l'ouvrant jusqu'à sa position d'ouverture ou de fermeture complète, et ce, tout au long de sa course de mouvement.



Commande

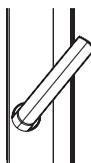
Éléments de fenêtre

Ferrures oscillo-battantes

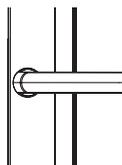
Position d'ouverture à basculement
en imposte de l'ouvrant



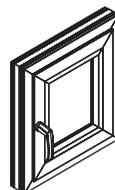
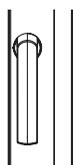
Position d'aération par entrebâillement
de l'ouvrant



Position d'ouverture pivotante de l'ouvrant



Position de fermeture de l'ouvrant



Commande

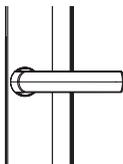
Éléments de fenêtre

Ferrures oscillo-battantes

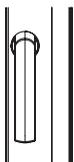
Position d'ouverture pivotante de l'ouvrant



Position d'ouverture à basculement en imposte de l'ouvrant

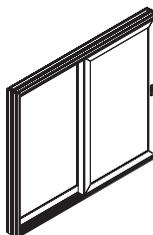


Position de fermeture de l'ouvrant



Ferrures de vantail coulissant à levage

Position de fermeture de l'ouvrant



Position d'ouverture coulissante de l'ouvrant

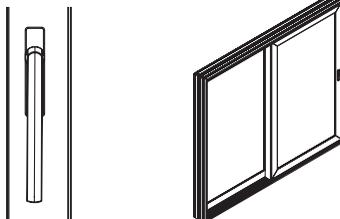


Commande

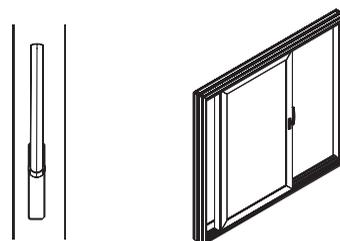
Éléments de fenêtre

Ferrures de vantail coulissant à levage et basculant

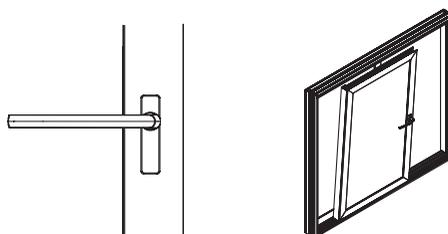
Position de fermeture de l'ouvrant



Position d'ouverture coulissante de l'ouvrant



Position d'ouverture à basculement en imposte de l'ouvrant

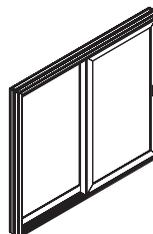


Commande

Éléments de fenêtre

Ferrures basculantes-coulissantes parallèles

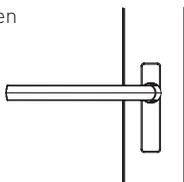
Position de fermeture de l'ouvrant



Position d'ouverture coulissante de l'ouvrant



Position d'ouverture à basculement en imposte de l'ouvrant

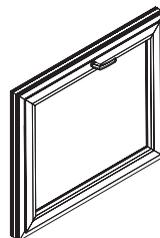
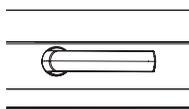


Commande

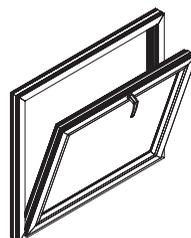
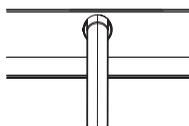
Éléments de fenêtre

Ouvrant basculant

Position de fermeture de l'ouvrant

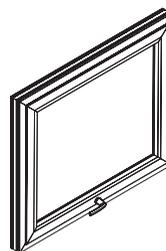


Position d'ouverture à basculement en imposte de l'ouvrant

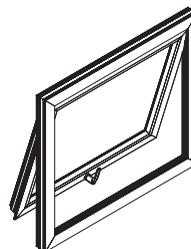
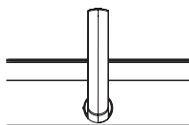


Ouvrant basculant

Position de fermeture de l'ouvrant



Position d'ouverture basculante de l'ouvrant

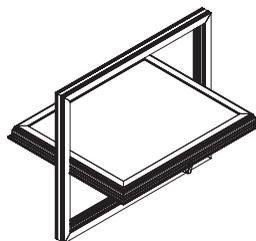
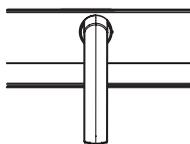


Commande

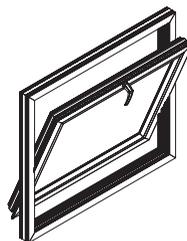
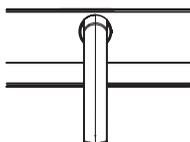
Éléments de fenêtre

Ferrures d'ouvrant réversible horizontal

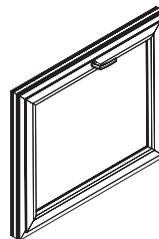
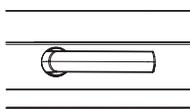
Position d'ouverture réversible horizontale de l'ouvrant



Position d'ouverture entrebâillée de l'ouvrant



Position de fermeture de l'ouvrant

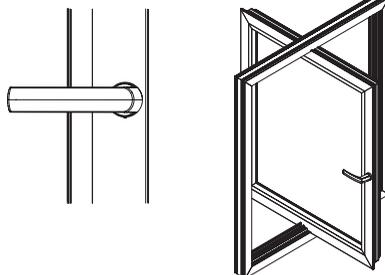


Commande

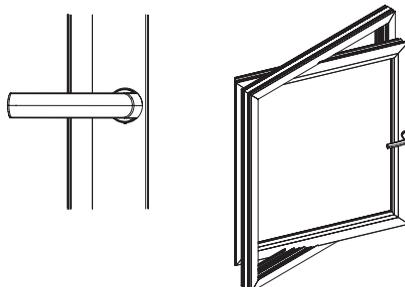
Éléments de fenêtre

Ferrures d'ouvrant réversible vertical

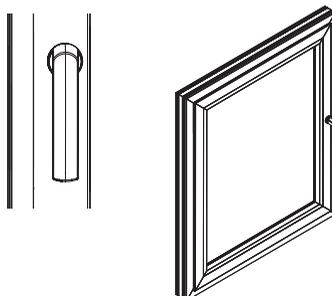
Position d'ouverture réversible verticale de l'ouvrant



Position d'ouverture entrebâillée de l'ouvrant



Position de fermeture de l'ouvrant



Commande

Variantes d'ouverture

Fenêtres et portes-fenêtres dotées de ferrures oscillantes et oscillo-battantes

En cas de fenêtres ou de portes-fenêtres dotées de ferrures oscillantes ou oscillo-battantes, les ouvrants des fenêtres ou des portes-fenêtres peuvent être amenés en position de pivotement ou en position basculement en imposte limitée par la ferrure grâce à l'actionnement d'une poignée à levier. La fermeture d'un ouvrant et le verrouillage de la ferrure requièrent en général de vaincre la résistance opposée par le système de joint.

Fenêtres et portes-fenêtres dotées de ferrures coulissantes

En cas de fenêtres ou de portes-fenêtres dotées de ferrures coulissantes, les ouvrants des fenêtres ou des portes-fenêtres peuvent être déplacés horizontalement ou verticalement en actionnant une poignée.

En cas de constructions spéciales, les ouvrants peuvent de plus être poussés et repliés (fenêtre en accordéon coulissante). En cas de construction spéciale, différents ouvrants peuvent de plus être amenés en position pivotante et/ou en position basculement en imposte limitée par une ferrure. La fermeture d'un ouvrant et le verrouillage de la ferrure requièrent en général de vaincre la résistance opposée par le système de joint.

Fenêtres avec ferme-imposte

En cas de fenêtres dotées d'un ferme-imposte, les ouvrants de fenêtres peuvent être partiellement ouverts en positions de basculement en imposte, oscillante ou pivotante grâce à l'actionnement d'une poignée à levier. La fermeture d'un ouvrant et le verrouillage de la ferrure requièrent en général de vaincre la résistance opposée par le système de joint.

Fenêtres dotées de ferrures à ouverture réversible horizontale et verticale

En cas de fenêtres dotées de ferrures à ouverture réversible horizontale et verticale, les ouvrants de fenêtres peuvent être amenés en positions d'ouverture réversible horizontale ou verticale grâce à l'actionnement d'une poignée à levier. La fermeture d'un ouvrant et le verrouillage de la ferrure requièrent en général de vaincre la résistance opposée par le système de joint.

Consignes d'utilisation

Éléments de porte

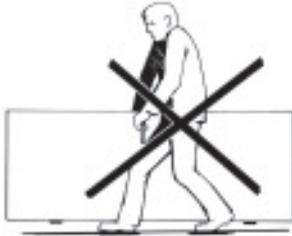
1. Ne pas percer au niveau de la serrure de l'ouvrant, en cas de serrure encastrée.



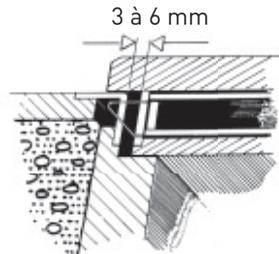
2. Le fouillot ne doit pas heurter violemment la goupille d'appui.



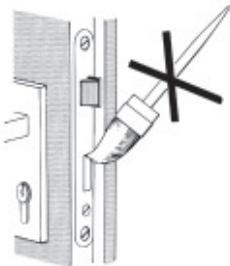
3. Ne pas porter l'ouvrant par la poignée.



4. La distance entre la tête et la gâche de la serrure doit être comprise entre 3 et 6 mm.



5. Le pêne dormant et le loquet ne doivent pas être peints ni laqués.



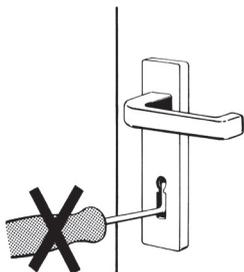
6. La poignée ne doit subir une tension que dans le sens normal de rotation. Dans le sens d'actionnement, la force maximale exercée sur la poignée ne doit pas dépasser 150 N.



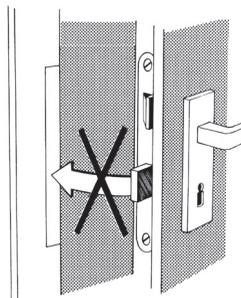
Consignes d'utilisation

Éléments de porte

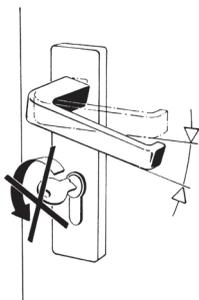
7. La serrure ne doit être fermée qu'à l'aide de la clé correspondante et en aucun cas avec des objets d'une autre nature.



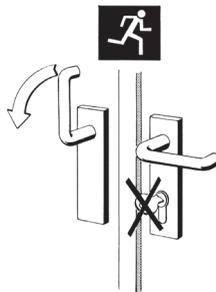
8. Le pêne dormant ne doit pas être sorti lorsque la porte est ouverte.



9. La poignée et la clé ne doivent pas être actionnées simultanément.



10. Aucune clé ne doit rester dans la serrure d'une porte de secours.



Consignes d'utilisation

Éléments de porte

11. Les fermetures de portes de secours ne doivent pas être équipées de cylindre de serrure avec poignée ou bouton tournant.

Exception :

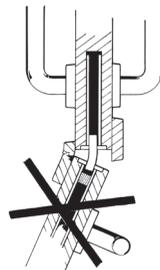
Serrures des séries 13, 18, 19 et 21.

Remarque :

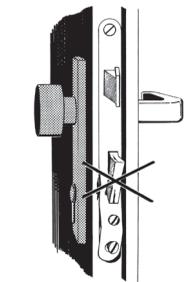
L'utilisation de poignées tiges doit ainsi prémunir de l'exercice de toute contrainte.



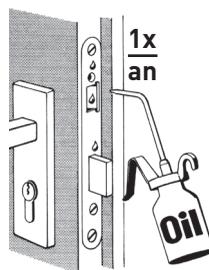
12. Les portes à deux ouvrants sans fonction bilatérale anti-panique (porte pleine anti-panique) ne doivent pas être forcées sur l'ouvrant fixe.



13. La serrure doit être remplacée dès que des traces de contrainte sont visibles.



14. Les serrures doivent être lubrifiées au moins 1x par an (huile non résineuse).



Commande

Éléments de porte

Serrures conformes à la norme DIN EN 12209 (absence de fonction anti-panique) :

Homologuées pour des portes coupe-feu conformes à la norme DIN 4102 associées à des ferrures adaptées aux fermetures coupe-feu conformes à la norme DIN EN 1634.

Fonctionnement : fonctionnement interchangeable

Fonctionnement de l'intérieur :

L'ouverture de la porte est en principe possible à tout moment tant que le pêne est rentré.

Fonctionnement de l'extérieur :

Poignée fixe ou poignée-poussoir ; l'ouverture de la porte s'effectue à l'aide de la clé, moyennant quoi le loquet et le pêne se rétractent.

Si le pêne est sorti, la poignée est activée dans le vide.

Fonction anti-panique B (commutation) :

Homologuée pour les fermetures d'urgence conformes à la norme DIN EN 179 et les fermetures anti-panique conformes à la norme DIN EN 1125.

La fonction porte de secours sur la paumelle (ouvrant vers l'intérieur) n'est homologuée qu'à l'issue de tests individuels conformes à la norme DIN EN 179 pour portes à un ouvrant.

Fonctionnement :

Fonctionnement de l'intérieur :

L'ouverture de la porte est en principe possible à tout moment dans le sens d'évacuation.

Position initiale : poignée extérieure enclenchée

Passage des deux côtés via la poignée possible.

Position de commutation : poignée extérieure désengagée

Fonctionnement de l'extérieur :

La poignée extérieure tourne dans le vide car le fouillot est désengagé. La porte ne peut être ouverte qu'à l'aide de la clé, la poignée extérieure devant être enclenchée (position initiale).

Le verrouillage du pêne permet ensuite de faire revenir l'accouplement du fouillot en mode de fonctionnement à vide (position de commutation).

Commande

Éléments de porte

Fonction anti-panique C (clé prisonnière) :

Homologuée pour les fermetures d'urgence conformes à la norme DIN EN 179 et les fermetures anti-panique conformes à la norme DIN EN 1125.

La fonction porte de secours sur la paumelle (ouvrant vers l'intérieur) n'est homologuée qu'à l'issue de tests individuels conformes à la norme DIN EN 179 pour portes à un ouvrant

Fonctionnement :

Fonctionnement de l'intérieur :

L'ouverture de la porte est en principe possible à tout moment dans le sens d'évacuation.

Fonctionnement de l'extérieur :

La poignée extérieure tourne dans le vide car le fouillot est désengagé. La porte ne peut être ouverte qu'à l'aide de la clé, pour ce faire celle-ci doit être maintenue en butée de fin de course. Une fois la clé retirée, la poignée extérieure repasse en automatiquement en fonctionnement à vide.

Fonction anti-panique D (passage) :

Homologuée pour les fermetures d'urgence conformes à la norme DIN EN 179 et les fermetures anti-panique conformes à la norme DIN EN 1125.

La fonction porte de secours sur la paumelle (ouvrant vers l'intérieur) n'est homologuée qu'à l'issue de tests individuels conformes à la norme DIN EN 179 pour portes à un ouvrant.

Fonctionnement :

Fonctionnement de l'intérieur :

L'ouverture de la porte est en principe possible à tout moment dans le sens d'évacuation.

Fonctionnement de l'extérieur :

La poignée extérieure tourne dans le vide car le pêne est verrouillé. Dès que la fonction porte de secours est utilisée de l'intérieur, la poignée du côté extérieur reste enclenchée.

Fonction anti-panique E (interchangeable) :

Homologuée pour les fermetures d'urgence conformes à la norme DIN EN 179 et les fermetures anti-panique conformes à la norme DIN EN 1125.

Fonctionnement :

Fonctionnement de l'intérieur :

L'ouverture de la porte est en principe possible à tout moment dans le sens d'évacuation.

Fonctionnement de l'extérieur :

Poignée fixe ou poignée-poussoir ; l'ouverture de la porte s'effectue à l'aide de la clé via la fonction interchangeable.

Maintenance

Réglages, maintenance

Réglages/ajustages

Afin d'éviter tous dommages et de préserver l'ensemble des fonctionnalités des fenêtres/portes, il est recommandé de faire exécuter tous les travaux de réglage uniquement par du personnel qualifié habilité.

Maintenance des ferrures

Intervalle	Intervention de maintenance
Au moins une fois par an	Vérifier que les pièces de ferrures sont solidement fixées et contrôler la présence de traces d'usure. Si nécessaire, resserrer les vis de fixation et faire remplacer les éléments usés par une entreprise spécialisée. Graisser toutes les pièces mobiles et tous les points de fermeture des ferrures et vérifier que tout fonctionne parfaitement.

Maintenance des portes

Concernant les portes, le pêne et le loquet de la serrure doivent être graissés selon leur degré d'utilisation.

Avant le graissage : sortir le pêne en verrouillant la serrure de la porte.

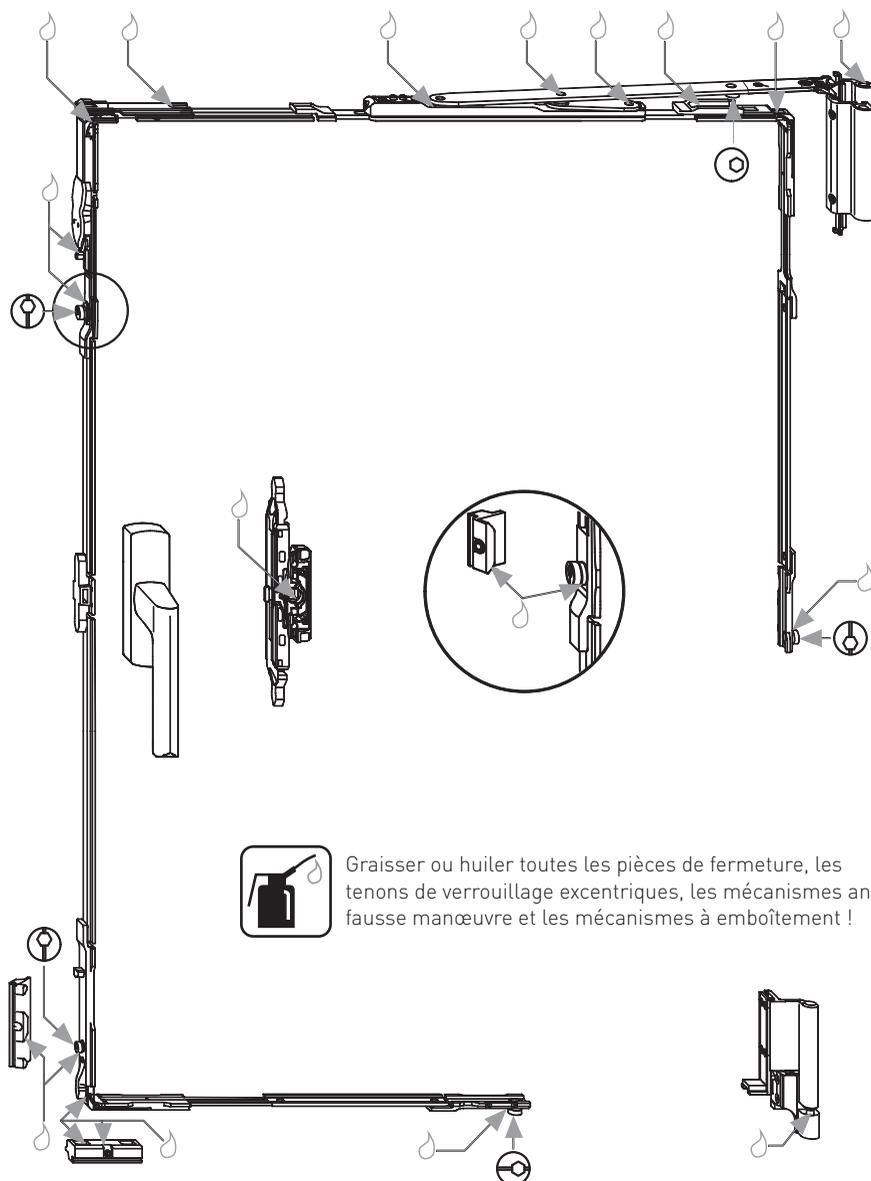
Après le graissage : rétracter le pêne en déverrouillant la serrure de la porte.

Utiliser uniquement de la poudre de graphique pour lubrifier le cylindre de serrure.

Vérifier en outre que tous les points de fixation sont solidement ajustés.

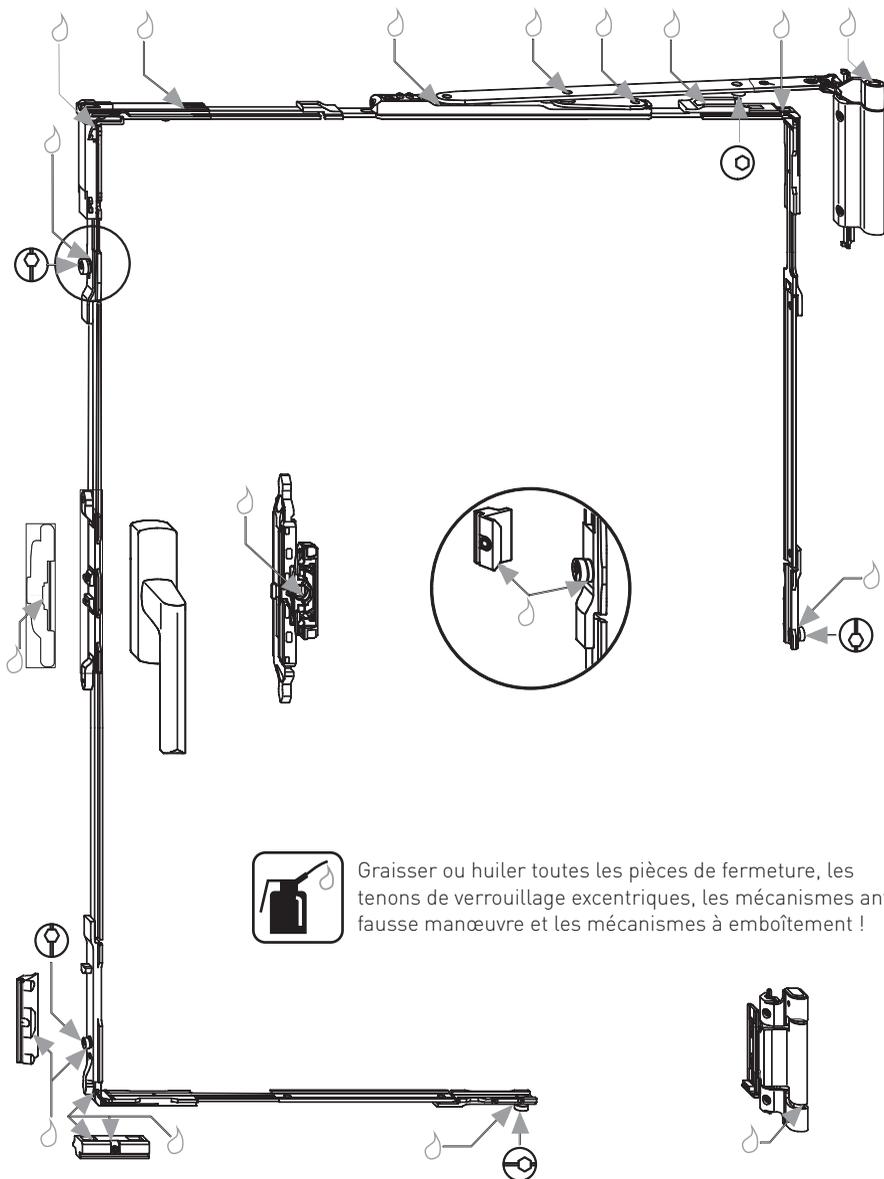
Maintenance des ferrures

Instructions de maintenance LM 4200



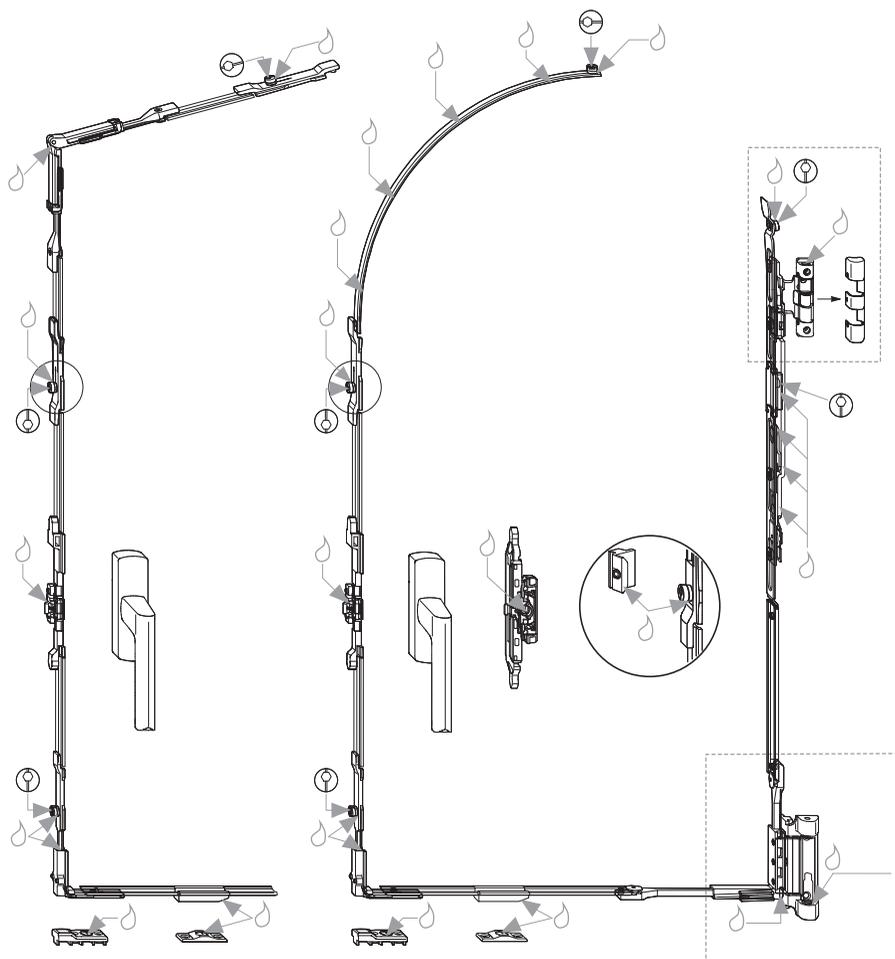
Maintenance des ferrures

Instructions de maintenance LM 5200



Maintenance des ferrures

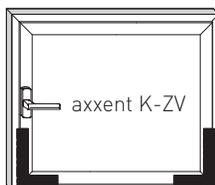
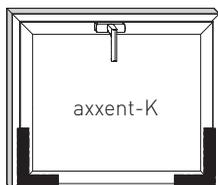
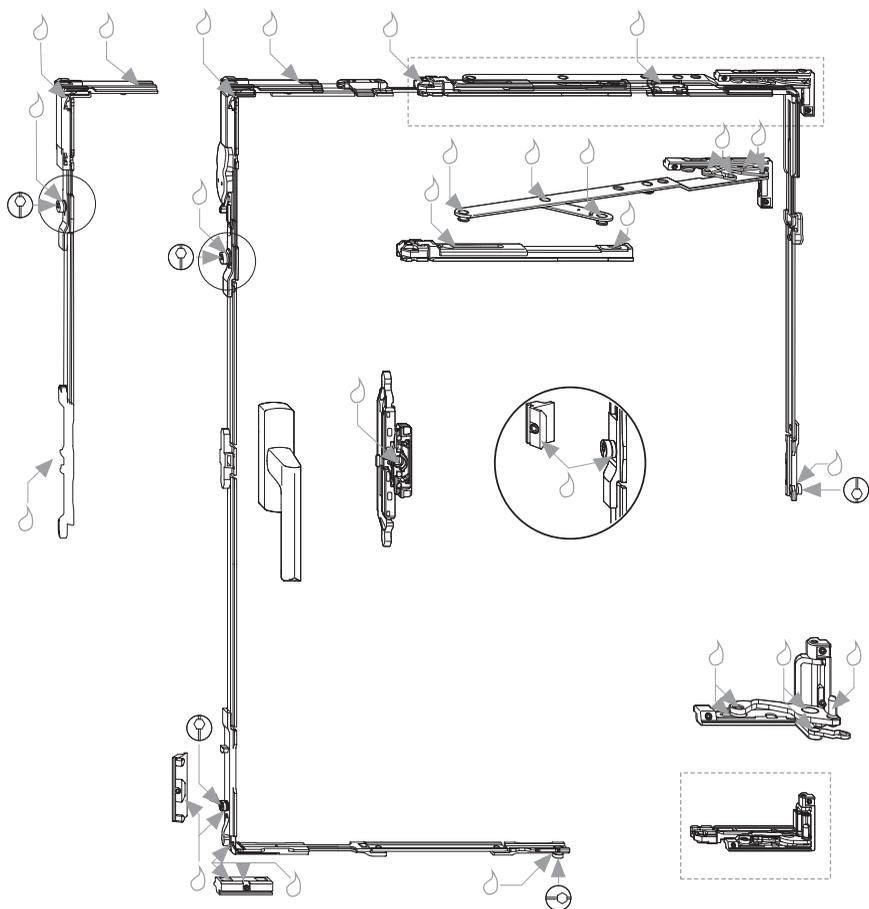
Instructions de maintenance LM-RB/SF



Graisser ou huiler toutes les pièces de fermeture, les tenons de verrouillage excentriques, les mécanismes anti fausse manœuvre et les mécanismes à emboîtement !

Maintenance des ferrures

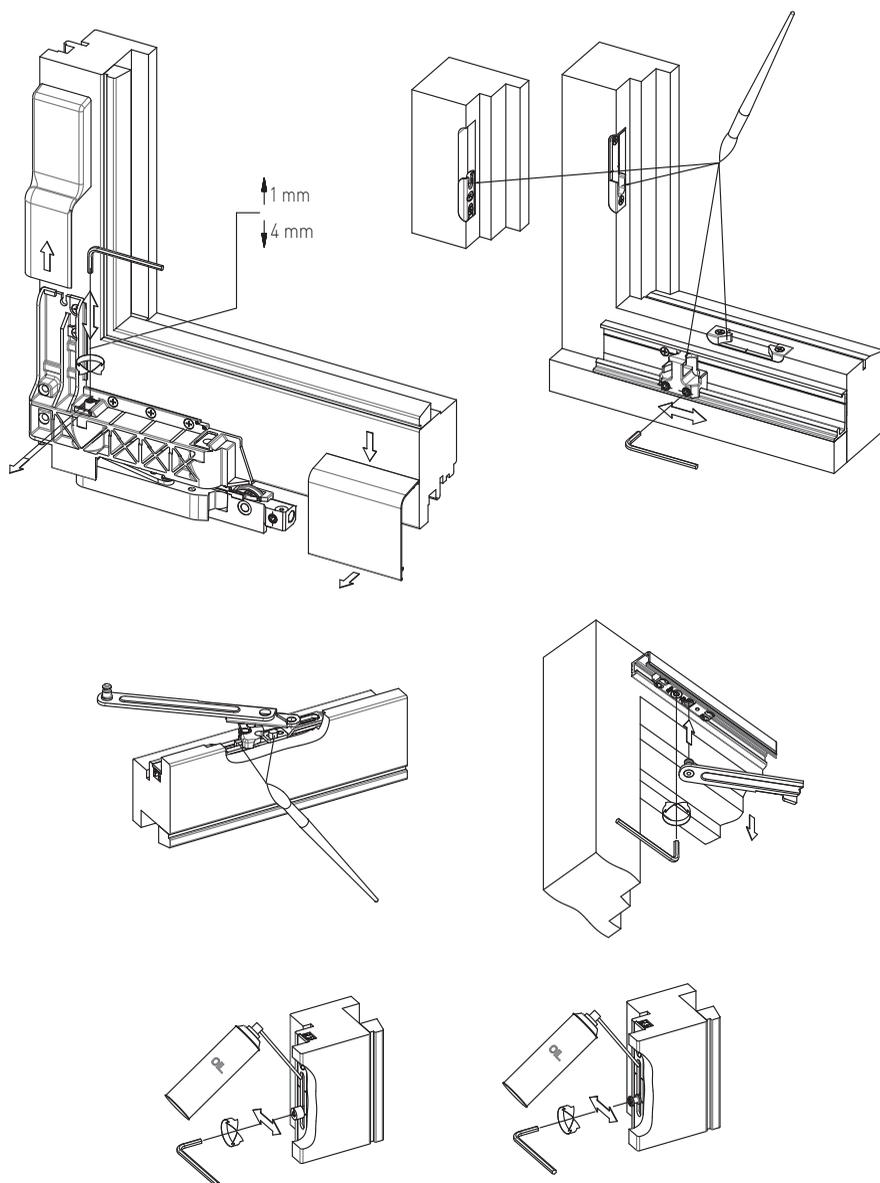
Instructions de maintenance axxent



Graisser ou huiler toutes les pièces de fermeture, les tenons de verrouillage excentriques, les mécanismes anti fausse manœuvre et les mécanismes à emboîtement !

Maintenance des ferrures

Instructions de maintenance PSK



Entretien et nettoyage

Entretien des surfaces

Selon les souhaits exprimés, les profilés de fenêtre et de porte en aluminium peuvent être livrés avec une surface revêtue par poudre ou anodisée.

Fenêtres et portes revêtues par poudre

Un nettoyage minutieux des surfaces dotées d'un revêtement est nécessaire afin de

- » préserver l'habillage décoratif de la surface et
- » diminuer l'ampleur de la corrosion à l'extérieur.

Le nettoyage normal des fenêtres et des portes visant à retirer les salissures faiblement adhérentes devrait être effectué à l'aide de torchons, chiffons, ouate à usage industriel doux et non abrasifs, imbibés d'eau mélangée à un produit de nettoyage neutre (pH 7). Toutes les traces d'essuyage restantes et les écoulements de gouttes d'eau visibles peuvent être retirés à l'aide d'une peau de chamois. Les substances grasses, huileuses ou fuligineuses peuvent être supprimées à l'aide de white-spirit sans composants aromatiques ou d'alcool isopropylique (IPA). Les résidus de colle, de caoutchouc de silicone ou de rubans adhésifs, etc., peuvent également être éliminés de cette façon.

Pour réduire toutes nouvelles occurrences de salissures, il conviendrait d'effectuer un nettoyage de conservation une fois ou deux fois par an, comme en matière d'entretien automobile. Pour ce faire, appliquer l'agent de conservation (par exemple de la cire pour voiture) à l'aide d'un chiffon doux ou de laine à nettoyer. Le vernis brillant pour auto ne doit être utilisé qu'en cas de taches tenaces.

Ne jamais utiliser de produits abrasifs irritants tels que des laits, des poudres ou des éponges à récurer pour le nettoyage. De même, les solvants contenant de l'ester, des cétones, des polyalcools, des composés aromatiques, des éthers de glycols ou des hydrocarbures halogénés peuvent endommager la surface des profilés revêtus par poudre.

Par conséquent, ne pas utiliser de produits de nettoyage dont la composition est inconnue. La température maximale du produit de nettoyage ne doit pas dépasser 25°C. Des appareils à jet de vapeur ne doivent donc pas être utilisés. De même, la température de surface des éléments à nettoyer ne doit pas dépasser 25°C pendant le nettoyage.

Entretien et nettoyage

Entretien des surfaces

Attention !

En cas d'utilisation d'éléments en aluminium dans des endroits où la charge en eau saline et/ou chlorure est élevée en raison d'emploi de produits de nettoyage et de désinfectants, il est particulièrement important de procéder à un nettoyage régulier afin d'éviter ce que l'on appelle la corrosion filiforme.

En Allemagne, la corrosion filiforme est observée par exemple sur les îles proches du littoral et dans les zones côtières, dans certains types de piscine et de temps en temps en cas d'application directe de sel d'épandage ainsi que dans la région de Hambourg.

Les chlorures peuvent pénétrer sous le revêtement en passant à travers ses imperfections, telles que des éraflures, des pores, des microfissures, des espacements et une couche de revêtement manquante au niveau des tranchants, des alésages, des points de poinçonnage et de fraisage. L'interaction de l'eau et de l'oxygène favorise la formation de cellules de corrosion entre la surface en aluminium et le revêtement organique. Ces cellules se déplacent lentement et laissent des fibrilles typiques. Ce qui génère l'apparition d'importantes imperfections esthétiques.

En outre, des précautions doivent être prises lors du stockage en extérieur d'éléments enveloppés dans un film. L'action conjuguée du rayonnement UV et de l'humidité provoque un éclaircissement du revêtement. L'humidité se diffuse ainsi dans la surface de délimitation du film polymère et de la matière de remplissage, ce qui conduit à un changement d'indice de réfraction du système et donc à une modification de la perception visuelle.

Fenêtres et portes anodisées

Les surfaces anodisées doivent être protégées, en particulier au cours de la période de construction, des projections de chaux et de mortier grâce à un film plastique autocollant. Nous recommandons, pour le premier nettoyage en profondeur ainsi qu'en cas de salissures tenaces, de recourir à un nettoyant abrasif (ablatif). Le nettoyage normal de la fenêtre se déroule de la manière déjà décrite ci-dessus.

Film décoratif

Le coût d'entretien est très faible, car un nettoyage par an à l'aide d'un nettoyant ménager ou d'eau savonneuse appliqués avec une éponge ou une brosse douce est déjà suffisant pour préserver une belle apparence.

Entretien et nettoyage

Ferrures, garnitures, système de drainage heroal

Entretien des ferrures

Se référer aux instructions de maintenance/entretien ci-jointes pour découvrir les consignes d'entretien des ferrures.

Joints

Les éléments sont équipés de profilés d'étanchéité ne nécessitant pas d'entretien. Tous les ans, leur positionnement et leur étanchéité doivent être contrôlés. Ces joints ne doivent pas être recouverts d'un revêtement. Si les feuillures internes doivent être repeintes, les profilés d'étanchéité doivent alors être démontés. Après plusieurs années, un remplacement peut s'avérer nécessaire en fonction de la contrainte subie afin de conserver la fonction d'étanchéité. Pour assurer la longévité des joints en caoutchouc, l'utilisation de produits d'entretien conservateurs, tels que des laits d'entretien, est recommandée de façon à prévenir la fragilisation du matériau.

Système de drainage heroal

Le système de drainage heroal est composé de matériaux de grande qualité, qui se distinguent par une résistance accrue à la corrosion et aux acides. Un nettoyage et un entretien réguliers sont toutefois indispensables pour maintenir en permanence un bon aspect extérieur du système de drainage heroal. Le nettoyage doit être effectué, en fonction de l'environnement, à des intervalles de 3 à 6 mois ou de 6 à 12 mois.

Causes de la corrosion :

- » Surfaces en contact avec des sels d'épandage ou des projections d'eau saline
- » Pollution de l'air particulièrement agressive dans les régions à forte densité industrielle ou à proximité de routes très fréquentées
- » Projection d'eau saline de condensation
- » Humidité de l'air extrêmement élevée à forte salinité à proximité de la mer
- » Lors du traitement : par ex. en cas de contact avec des produits chimiques utilisés en construction, de la chaux, du ciment, etc.
- » Présence de bavures à l'issue de la coupe, les tranchants doivent être ébavurés et polis pour éviter toute oxydation

Bonne aération

Régulation de l'humidité de l'air

Bonne aération

Une aération régulière permet de réguler l'humidité de l'air et de garantir un climat ambiant agréable. Afin de ne pas perdre une énergie précieuse en renouvelant l'air, l'aération doit être courte mais intense. La méthode la plus efficace pour ce faire consiste à créer un courant d'air. Les fenêtres devraient par conséquent être ouvertes en grand deux à trois fois par jour afin de créer un courant d'air. L'air ambiant peut ainsi être totalement renouvelé. L'aération par création de courant d'air est très économe en énergie, car la brièveté de cette procédure permet de ne pas refroidir les accumulateurs de chaleur (radiateurs, meubles, murs). Dans les pièces à forte humidité (salles de bain, buanderie, etc.), une aération régulière est nécessaire pour empêcher la formation de moisissures.

Conseil : coordonnées

En cas de questions supplémentaires concernant la maintenance et l'entretien de vos éléments heroal, ne pas hésiter à contacter votre revendeur heroal spécialisé.

Remarque : toutes les interventions de réparation et réglage devraient être confiées à un spécialiste heroal. En effet, seule une réparation appropriée effectuée par une personne compétente avec des « pièces de rechange d'origine » garantit le bon fonctionnement de vos éléments heroal dans la durée.

Mentions légales

heroal – Johann Henkenjohann GmbH & Co. KG

Loi sur les télémedias (Telemediengesetz - TMG)

Responsable du contenu :

heroal - Johann Henkenjohann
GmbH & Co. KG
Österwieher Str. 80
33415 Verl (Allemagne)
Tél. +49 5246 507-0
Fax +49 5246 507-222
www.heroal.com
info@heroal.de

DIRECTION :

Dr. Vera Schöne
Konrad Kaiser

NUMÉRO D'IDENTIFICATION TVA :

DE126777024

INSCRIPTION AU REGISTRE

DU COMMERCE :

Registre du commerce
Tribunal d'instance de Gütersloh
HRA 3714

MENTION RELATIVE AUX MARQUES DÉPOSÉES :

Toutes les marques déposées/marques de fabrique, de même que les logos et marques de service sont la propriété d'heroal ou du fabricant du produit et ne peuvent être utilisés ou copiés sans l'autorisation écrite du propriétaire.

MENTION DE RÉSERVE :

1) La totalité du contenu figurant sur cette page et sur toutes les autres pages, y compris les photos, les textes et autres données sont protégés et sont la propriété de heroal.
2) Toute personne est autorisée à consulter et à exposer la brochure pour usage personnel et à des fins non commerciales, à la condition que la marque apparaisse sur tous les documents

Il est strictement interdit, sauf en cas d'autorisation écrite expresse d'heroal, de reproduire, réutiliser, modifier ou diffuser des parties ou des extraits du contenu et des informations contenues dans cette brochure.

Conditions générales de vente

heroal – Johann Henkenjohann GmbH & Co. KG, 33415 Verl

§1 Validité des conditions

1. Toutes nos livraisons, prestations de service et offres s'effectuent uniquement sur la base des présentes Conditions de vente. Ces dernières s'appliqueront donc également à toutes relations commerciales futures même si elles ne sont pas rappelées expressément. Ces conditions sont considérées comme acceptées, au plus tard avec la réception des marchandises ou prestations.

2. Toute stipulation contraire de l'acheteur sur la base de ses propres Conditions générales de vente ou d'achat, est contestée par les présentes.

3. Toute modification apportée aux présentes Conditions de vente n'est applicable que si nous l'avons confirmée par écrit.

§2 Acceptation de l'offre et conclusion du contrat

1. Nos offres s'entendent sans engagement de notre part. Les prestations et facturations sont effectuées selon les prix connus le jour de la livraison ou de l'enlèvement de la marchandise. Les différences importantes de coûts - dues par exemple à l'augmentation du prix des matières premières ou des salaires - pouvant subvenir pendant la commande en cours nous autorisent à exiger un ajustement des prix, ou, s'il y a une incapacité de parvenir à un accord, à résilier le contrat. Les livraisons effectuées par nos propres camions sont franco de port à partir d'un montant de 3 000,00 €. Pour tout autre type de livraison et si la valeur de la commande est inférieure à 3 000,00 €, les frais de livraison restent à la charge du client.

2. Si la commande d'un client est considérée comme une offre contraignante (§ 145 du code civil allemand BGB), nous pouvons l'accepter sous 2 semaines. Cette acceptation peut être signifiée par écrit ou par livraison de la marchandise.

3. Dans la mesure où la confirmation de commande ne stipule pas le contraire, le risque est transmis au client à la livraison ou à l'expédition de la marchandise « départ usine », à savoir dès que la marchandise est transmise à la personne en charge du transport ou dès qu'elle a quitté notre entrepôt ou nos usines pour expédition. Si, sans que cela ne nous soit imputable, l'expédition devient impossible, le risque est transféré à l'acheteur avec notre notification de mise à disposition de la marchandise pour expédition. Nous n'assurons aucune assurance pour le transport.

4. L'emballage jetable, sauf stipulation contraire, n'est pas facturé et ne peut être repris. Nous ne sommes pas tenus de récupérer les déchets d'emballage. Les emballages spéciaux, telles les palettes métalliques et les caisses, sont facturés au prix coûtant. Le client est tenu de nous renvoyer les palettes métalliques à ses frais ports payés. En cas d'expédition franco de port dans un état utilisable, nous adressons au client un avoir portant sur l'ensemble des frais.

§3 Prix / Conditions de paiement

1. Tous les prix, sauf stipulation contraire, s'entendent en euros hors taxes (T.V.A. respectivement en vigueur).

2. Le paiement, sauf accord écrit contraire, doit être effectué dans les 30 jours nets à compter de la date de la facture. Les escomptes ne peuvent être pris en compte qu'en cas de paiement sous 10 jours après établissement de la facture (maximum 2 % d'escompte). Les escomptes sont uniquement garantis si l'ensemble des obligations de paiement, dont celles relevant de livraisons antérieures, ont été respectées et si le montant de la facture est disponible au plus tard à date d'échéance, en liquide ou sur notre compte.

3. En cas de dépassement du délai de paiement susmentionné, nous nous réservons le droit de réclamer les intérêts légaux pour retard de paiement sans qu'un rappel particulier ne soit nécessaire. La présente disposition n'exclut pas la revendication de préventions en cas d'autre dommage.

4. Le paiement est considéré comme effectif lorsque nous pouvons disposer du montant sans réserve. Les chèques sont uniquement acceptés sous réserve de validité. Le paiement n'est alors effectif que lorsque le chèque est encaissé et que le montant est à notre disposition, sans réserve.

Nous nous réservons le droit de reprendre nos acceptations

propres ou les acceptations étrangères. Les coûts et frais d'escompte sont à la charge du client. Nous ne garantissons pas la ponctualité de notre encaissement en cas de change prolongé.

5. Le client ne dispose de droits à compensation que si ses contre-prétentions ont été fixées par décision judiciaire, si elles sont incontestées ou bien reconnues par nous. Le client peut faire valoir un droit de retenue de garantie uniquement si sa contre-prétention se fonde sur la même relation contractuelle.

§4 Livraison

1. Tout accord concernant des délais contraignants doit être formulé par écrit et sera conclu de façon individuelle. L'écoulement du délai fixé suppose une entente préalable sur toutes les questions techniques. En cas de non-respect d'un délai contraignant confirmé par écrit, le client est tenu de fixer par écrit un délai supplémentaire raisonnable. Si ce délai supplémentaire n'est pas respecté, le client est en droit d'annuler le contrat.

2. Lorsque nous ne pouvons respecter les délais de livraison pour des raisons indépendantes de notre volonté (indisponibilité de la prestation), nous en informons immédiatement le client et lui faisons part du nouveau délai de livraison prévu. Si la prestation n'est pas disponible dans le nouveau délai de livraison imparti, nous avons le droit de résilier entièrement ou partiellement le contrat ; toute contre-prestation du client sera remboursée immédiatement. L'indisponibilité de la prestation signifie en particulier une livraison retardée du fait de nos sous-traitants avec lesquels nous avons conclu un contrat de réapprovisionnement correspondant. Cette disposition n'entame en rien nos droits de résiliation et d'annulation ainsi que les dispositions légales concernant l'exécution du contrat en cas d'exclusion du droit de prestation (par ex., impossibilité ou non acceptabilité de la prestation et/ou de son exécution ultérieure). D'autre part, elle n'entame en rien les droits de résiliation et d'annulation du client conformément aux présentes Conditions générales de vente.

3. Le client peut faire valoir des prétentions en cas de retard dès lors que le retard nous est imputable. Dans tous les cas, une réclamation du client par écrit est nécessaire. Dans le cas de faute contractuelle par négligence uniquement de notre fait ou du fait de nos auxiliaires d'exécution, notre responsabilité est limitée aux dommages définis contractuellement.

La présente disposition n'entame en rien notre responsabilité pour des dommages portant atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé, en cas de dommages intentionnels et de négligences graves. De plus, cette clause n'affecte en rien notre responsabilité selon la loi sur la responsabilité des produits.

4. Si le client est constitué en demeure pour non acceptation ou s'il a failli à toute autre obligation de collaborer, nous sommes en droit de demander réparation pour le dommage subi à hauteur d'un montant forfaitaire de 3 % à 10 % maximum. Le client a cependant le droit d'apporter la preuve qu'aucun préjudice ne nous a été causé ou que le préjudice est bien moins important que le forfait susmentionné.

§5 Réserve de propriété

1. Nous nous réservons la propriété de la marchandise livrée jusqu'à ce que le client se soit acquitté des créances résultant de la relation commerciale, y compris les créances survenant dans le futur - ainsi que des créances résultant de contrats conclus simultanément ou ultérieurement. Cela vaut également lorsque l'une ou l'ensemble des créances apparaissent sur la facture en cours et sont imputées au solde ou reconnues comme telles.

2. Les marchandises faisant l'objet d'une réserve de propriété ne peuvent être données en gage à un tiers avant paiement intégral de la créance ni voir leur propriété transférée à titre de garantie. Le client est tenu de nous informer immédiatement par écrit si et dans la mesure où un tiers intervient sur la marchandise nous appartenant.

3. Le client est autorisé à revendre la marchandise dans le cadre de ses activités commerciales à condition que les créances issues de la revente nous soient transférées comme suit : le client nous cède d'ores et déjà toutes les créances avec droits accessoires lui revenant au titre de la vente à l'encontre d'un de

Conditions générales de vente

heroal – Johann Henkenjohann GmbH & Co. KG, 33415 Verl

ses clients ou d'un tiers, et ceci indépendamment de la revente de l'objet vendu sans ou après transformation.

Le client est autorisé à recouvrer cette créance également après cession. Cette disposition n'entame en rien notre compétence à recouvrer nous-mêmes les créances. Nous nous engageons cependant à ne pas recouvrer les créances tant que le client remplit ses obligations de paiement. Sur demande, le client doit nous fournir toutes les informations nécessaires sur les tiers et sur la revendication des créances cédées. Si la marchandise est revendue en même temps que d'autres marchandises appartenant au client, notre créance à l'encontre de l'acheteur est considérée comme cédée à hauteur du prix de livraison convenu avec le client.

4. L'usinage et le traitement de la marchandise sous réserve de propriété sont effectués par nos soins, en notre qualité de fabricant au sens du § 950 du code civil allemand BGB, toutefois de façon non contraignante. La marchandise usinée fait l'objet d'une réserve de propriété selon les présentes conditions. Si la marchandise sous réserve de propriété est mélangée de façon définitive ou traitée avec des objets ne nous appartenant pas, alors la propriété du nouvel objet nous revient au prorata de la valeur comptable de la marchandise sous réserve de propriété par rapport à la valeur comptable des autres marchandises utilisées le jour du traitement ou du mélange. Les droits de copropriété en résultant valent pour une marchandise sous réserve de propriété selon les présentes conditions. Si nos marchandises étaient liées à d'autres objets flottants pour former une unité ou étaient indissociablement mélangées, et que cette autre chose était considérée comme objet principal, il est convenu que le client nous transfère proportionnellement sa copropriété dès lors que l'objet principal lui appartient. En outre, les mêmes dispositions s'appliquent à l'objet obtenu par traitement, mélange ou fusion qu'à la marchandise sous réserve de propriété.

5. En cas de comportement du client contraire aux obligations contractuelles, en particulier concernant les retards de paiement, nous sommes autorisés, après avoir fixé un délai de paiement raisonnable, à résilier le contrat. Nous sommes alors en droit de reprendre la marchandise déjà livrée et le client s'engage à la restituer. En cas de saisies ou de toute autre intervention de tiers, le client est tenu de nous renseigner immédiatement par écrit sur l'identité de l'objet saisi en nous fournissant un procès-verbal de saisie ainsi qu'une déclaration sur l'honneur.

6. Sans porter préjudice à l'obligation de paiement du client, nous sommes autorisés à vendre la marchandise reprise au meilleur prix et à porter au crédit le produit de cette vente intégralement ou après déduction d'une diminution de la valeur de 25 %. Le prix d'origine facturé sert de base. La diminution de la valeur habituelle est due à la dégradation de l'état du matériel, aux coûts d'enlèvement ainsi qu'à la dégradation de la marchandise lors du transport de retour. Le client a cependant le droit d'apporter la preuve qu'aucun préjudice ne nous a été causé ou que le préjudice est bien moins important que le forfait susmentionné.

7. Si la valeur réalisable des garanties dépasse nos créances de plus de 10 %, nous débloquerons les garanties de notre choix sur demande du client.

§ 6 Garantie

1. Le client s'engage à débiller la marchandise livrée directement après sa réception et à la contrôler (§ 377 du code civil allemand BGB). Toute réclamation de quelque sorte qu'elle soit doit nous parvenir par écrit dans les 8 jours suivant la livraison. Les vices cachés doivent nous être notifiés directement après leur constatation et au plus tard dans les 10 jours qui suivent. Passé ce délai, nous considérons que la marchandise a été livrée sans défaut et qu'elle est acceptée.

2. Nous remédions aux défauts en réparant la marchandise ou en effectuant une livraison de remplacement. En cas de manquement à cette exécution ultérieure, ou si celle-ci implique des frais démesurés, le client est en droit d'obtenir une réduction ou de résilier le contrat. En cas de défaut ou de manquement contractuel insignifiant de notre point de vue, toute résiliation est exclue.

3. Nous garantissons notre marchandise selon les délais de garantie légaux dans la mesure où le client utilise celle-ci de façon habituelle et appropriée. Nous précisons à ce sujet que les données techniques que nous fournissons sur les performances et l'utilisation de la marchandise ne concernent que son type et son modèle de façon approximative. Les tolérances autorisées par les normes DIN n'ouvrent pas droit à réclamation et ne constituent pas de défaut. L'usure naturelle, les dégradations liées à une utilisation inappropriée, un entreposage insuffisant ne constituent pas des défauts pouvant nous être imputés. Cela vaut également lorsque le défaut est dû à une utilisation particulière de la marchandise non mentionnée à la conclusion du contrat. Le délai de garantie court à compter de la remise de la marchandise au client.

§ 7 Dommages et intérêts / Responsabilité

1. Dans la mesure où rien d'autre n'est mentionné ci-après, toute réclamation pour dommage et intérêts émanant du client - quelles que soient les raisons juridiques - est exclue. Nous déclinons toute responsabilité pour les dommages non liés directement à l'objet de la livraison, et en particulier pour un manque à gagner ou tout autre préjudice pécuniaire subi par le client.

2. Dans le cas de faute contractuelle par négligence uniquement de notre fait ou du fait de nos auxiliaires d'exécution, notre responsabilité est limitée aux dommages définis contractuellement. Pour les dommages portant atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé du client ainsi que pour les dommages intentionnels et les négligences graves, notre responsabilité est engagée conformément aux dispositions légales. Cela vaut également si le client, en raison de l'absence d'une qualité garantie du produit ou de sa dissimulation dolosive, réclame des dommages et intérêts à la place de la prestation. De plus, cette clause n'affecte en rien notre responsabilité selon la loi sur la responsabilité des produits.

3. Dès lors que notre responsabilité est exclue ou limitée, cela vaut également pour la responsabilité personnelle de nos employés, salariés, collaborateurs, représentants et de nos auxiliaires d'exécution.

§8 Objection d'insécurité

Si, après la conclusion du contrat, il apparaît que la capacité contributive insuffisante du client compromet notre droit au paiement, nous sommes en droit de suspendre notre prestation. Ce droit de refus de prestation devient nul et sans effet dès lors que le client effectue le paiement ou apporte des garanties de paiement. Nous sommes autorisés à fixer un délai raisonnable pendant lequel le client doit concomitamment effectuer un paiement contre livraison ou fournir la garantie de paiement correspondante. Si, après écoulement du délai, le client n'a pas respecté cet engagement, nous sommes autorisés à résilier le contrat.

§9 Droit applicable/Tribunal compétent/Caducité partielle

1. Pour les présentes relations commerciales et pour l'ensemble des relations juridiques avec le client, le droit de la République Fédérale d'Allemagne s'applique.

2. Nos Conditions générales d'utilisation font partie intégrante de nos livraisons.

3. Dans la mesure où le client est un commerçant au sens du registre du commerce, une personne juridique de droit public ou un fonds spécial de droit public, le tribunal d'instance de Gütersloh et le tribunal de grande instance de Bielefeld sont seuls compétents pour tout litige lié directement ou indirectement au présent contrat.

4. Si l'une des dispositions des présentes Conditions générales de vente était ou devait se révéler caduque, cela n'entamerait en rien la validité des autres dispositions. Si la caducité touche une disposition relative à une prestation ou un délai, la législation en vigueur s'applique à sa place.

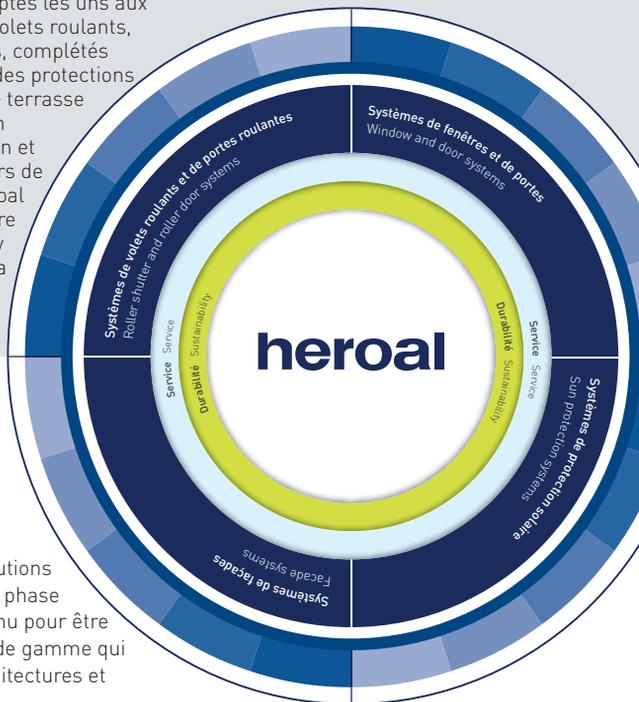
Version : 28/02/2009

heroal : le fabricant de systèmes en aluminium

La société heroal figure parmi les entreprises leaders dans la fabrication des systèmes en aluminium. Elle développe et produit des systèmes parfaitement adaptés les uns aux autres pour fenêtres, portes, façades, volets roulants, portes roulantes et protections solaires, complétés par des volets battants et coulissants, des protections moustiquaires ainsi que des toitures de terrasse et des abris voitures. Par une utilisation d'énergie minimale lors de la fabrication et des économies d'énergie maximales lors de l'utilisation, les solutions systèmes heroal contribuent de manière décisive à rendre possible une construction durable. Il s'y ajoute une extrême rentabilité lors de la mise en œuvre des systèmes et l'augmentation de la valeur des bâtiments.

Innovation, service, design et durabilité

La marque heroal est synonyme de solutions systèmes qui allient des innovations en phase avec la pratique, un service clients connu pour être le meilleur du secteur, un design haut de gamme qui s'intègre parfaitement à toutes les architectures et une approche durable totale.



volets roulants | portes roulantes | protection solaire | fenêtres | portes | façades | service après-vente

heroal – Johann Henkenjohann GmbH & Co. KG

Österwieher Str. 80 | 33415 Verl (Allemagne)

Tél. +49 5246 507-0 | Fax +49 5246 507-222

www.heroal.com